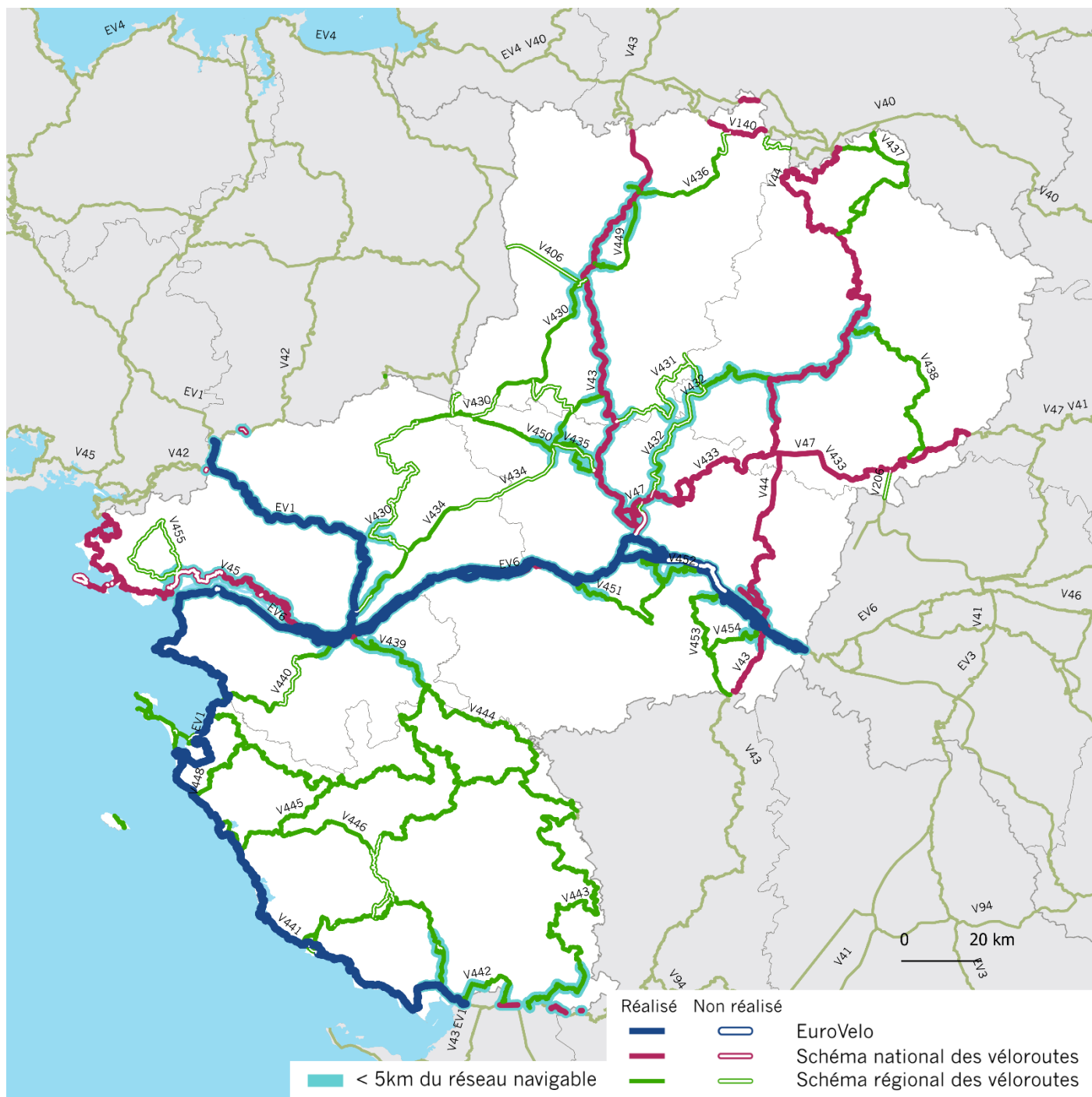


Pays de la Loire



Réseau cyclable régional

✓ Bilan 2020 : 187 kilomètres ouverts dans l'année,
85 % du Schéma régional des véloroutes réalisé



*Les données présentées ici sont issues des contributions transmises par les collectivités à Vélo & Territoires (listées ci-après). Faute de donnée récente, l'information exploitée est celle d'une année antérieure.

Le schéma régional des véloroutes des Pays de la Loire, validé en 2016, compte 3 458 km d'itinéraires cyclables, dont 1 572 km inscrits au Schéma national des véloroutes (45 %).

En 2020, 97 km de véloroute ont été ouverts sur ce Schéma régional. Les ouvertures les plus notables concernent la V450 avec 48 km de site propre et la Véloscénie (V40) avec 17 km de voie verte.

Au 1^{er} janvier 2021, 2 934 km du Schéma régional sont réalisés (85 %), dont 1 170 km en site propre et 1 764 km en site partagé, ce qui en fait un des Schéma régionaux les plus avancés. Enfin 1 268 km (37 %) du linéaire régional est situé à proximité d'un canal du réseau navigable. De nombreux itinéraires contribuent, même localement, à cette dimension fluvestre.

	Total	Réalisé					Non réalisé	
	Km	Site propre		Site partagé		%	Km	%
Schéma régional des véloroutes	3 458	1 170	34%	1 764	51%	85%	524	15%
dont Schéma national des véloroutes	1 572	637	40%	871	55%	96%	65	4%
dont EuroVelo	754	361	48%	372	49%	97%	21	3%
Proximité du réseau navigable								
dont < 5 km	1 268	530	42%	564	44%	86%	175	14%
dont < 150 m	352	248	70%	59	17%	87%	45	13%

Les contributeurs de l'Observatoire national des véloroutes : **6 collectivités**

En 2020, 6 collectivités des Pays de la Loire ont contribué à l'Observatoire national des véloroutes en transmettant leurs données actualisées :

Région

Pays de la Loire

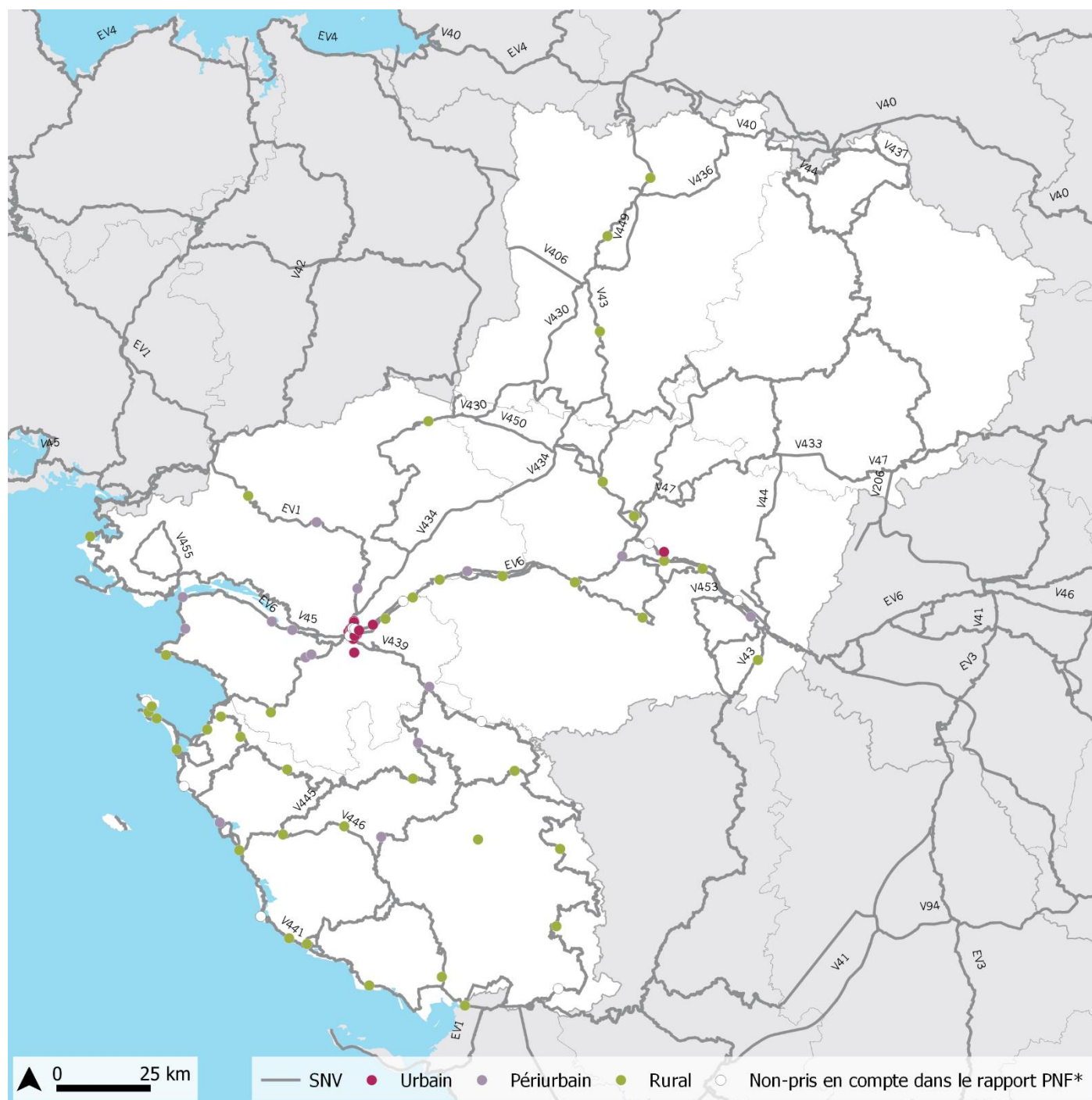
Départements

Loire-Atlantique
 Maine-et-Loire
 Mayenne
 Sarthe
 Vendée

Fréquentation cyclable régionale

Répartition des compteurs

Compteurs partagés	2020 : 122	2019 : 97	2018 : 61
Compteurs analysés*	2020 : 95	2019 : non publié	2018 : 52
Compteurs analysés par milieu	● Urbain : 38	● Périurbain : 16	● Rural : 41
Compteurs sur les grands itinéraires	EuroVelo : 36	Schéma national (hors EuroVelo) : 8	



* Seuls les compteurs présentant au moins 90 % de données validées sur l'année sont pris en compte

Compteurs utilisés pour l'analyse 2020 – Pays de la Loire

En Pays de la Loire, les données de 122 compteurs sont partagées sur la Plateforme nationale des fréquentations (PNF). 95 compteurs ont été retenus pour les analyses 2020*. Ces données sont partagées par 8 propriétaires.

Liste des propriétaires et des compteurs

- Compteurs urbains : 38
- Compteurs périurbains : 16
- Compteurs ruraux : 41
- Compteurs non pris en compte dans le rapport de la PNF 2020* : 27

* Seuls les compteurs présentant au moins 90 % de données validées sur l'année sont pris en compte

Angers Métropole

- Trélazé (Le bac)
- Bouchemaine
- Cantenay-Épinard (Cantenay Angers)
- Cantenay-Épinard (Cantenay Laval)
- Trélazé

CC Ile de Noirmoutier

- L'Épine
- Noirmoutier-En-L'Île
- Noirmoutier-En-L'Île (La Houssinière)

CC Loire-Layon

- Chalonnes-Sur-Loire (Chalonnes)

CD44

- Ancenis-Saint-Géréon (Saint-Herblon)
- Blain
- Gétigné
- Le Pellerin
- Saint-Brevin-Les-Pins
- Saint-Michel-Chef-Chef
- Divatte-Sur-Loire (La Chapelle Basse Mer)
- Machecoul-Saint-Même
- Oudon
- Piriac-Sur-Mer
- Plessé
- Préfailles
- Saint-Julien-De-Concelles (La Divatte)
- Soudan
- Mauves-Sur-Loire (Pont de Mauves)

CD49

- Saumur (Saint-Hilaire-Saint-Florent)
- Artannes-Sur-Thouet
- Bellevigne-En-Layon (Faye-D'Anjou)
- Brissac Loire Aubance (Saint-Rémy-La-Varenne)
- Grez-Neuville
- Loire-Authion (La Daguenière)
- Mauges-Sur-Loire (Saint-Florent-Le-Vieil)
- Saint-Clément-Des-Levées

CD53

- Martigné-Sur-Mayenne (Ecluse Le Port)
- Origné (Ecluse Briassé)
- Saint-Fraimbault-De-Prières

CD85

- La Roche-Sur-Yon
- Montaigu-Vendée (Saint Georges-De-Montaigu)
- Saint-Hilaire-De-Riez
- Barbâtre
- Bois-De-Céné
- Bouin
- Bouin (Bouin 2)
- Bretignolles-Sur-Mer
- Coëx
- Froidfond
- La Genétouze
- La Guérinière
- La Tranche-Sur-Mer
- Les Brouzils
- Les Epesses
- Mervent
- Réaumur
- Sainte-Radégonde-Des-Noyers
- Saint-Germain-De-Prinçay
- Talmont-Saint-Hilaire
- Talmont-Saint-Hilaire (Double Sens)
- Triaize
- Les Sables-D'Olonne
- Maillezais
- Saint-Aubin-Des-Ormeaux
- Saint-Jean-De-Monts

Nantes Métropole

- Nantes (Prairie de Mauves)
- Nantes (Tortière Nord)
- Nantes (Tortière Sud)
- Nantes (Magellan vers Ouest)
- Nantes (De Gaulle vers Nord)
- Nantes (De Gaulle vers Sud)
- Nantes (Magellan vers Est)
- Nantes (Pont A. Briand vers Nord)
- Nantes (Pont A. Briand vers Sud)
- Nantes (Pont_A. de Bretagne Nord vers Sud)
- Nantes (Pont_A. de Bretagne Sud vers Nord)
- Nantes (Pont Audibert amont vers Sud)
- Nantes (Pont Audibert aval vers Sud)
- Nantes (Pont de Pirmil vers Sud - CV0670)
- Nantes (Pont Haudaudine vers Nord)
- Nantes (Pont Haudaudine vers Sud)
- Nantes (Pont W. Brandt vers Beaulieu)
- Nantes (Stalingrad vers Est)
- Nantes (Calvaire vers Ouest)
- Nantes (Magellan vers Est)
- Nantes (Magellan Vers Ouest)
- Nantes (Philippot vers Centre)
- Nantes (Phillipot vers Eboue)
- Nantes (Cours des 50 otages Sud - CV0785 - CV0786)
- Nantes (Cours des 50 otages Nord - CV0787 - CV0788)
- Nantes (Chaussée de la Madeleine - CV0880 - CV0881)
- Nantes (Quai Ceneray vers Est - CV0994)
- Nantes (Quai Ceneray vers Ouest - CV0995)
- Nantes (Van Iseghem vers Nord - CV0996)
- Nantes (Van Iseghem vers Sud - CV0997)
- Nantes (Tremie vers Ouest - CV0986)
- Nantes (Pont De Pirmil - CV0890)
- Nantes (Pont Tabarly vers Nord - CV0727 - Piste)
- Rezé (Libération vers Nord)
- Rezé (Libération vers Sud)
- Rezé (Rte des Sorinières vers Sud - CV0959)
- Rezé (Rte Des Sorinières vers Nord - CV0960)
- Bouaye (Bouaye côté maison)
- Bouaye (Bouaye côté stade)
- La Chapelle-Sur-Erdre
- Le Pellerin
- Saint-Léger-Les-Vignes
- Nantes (Malakoff vers gare Sud)
- Nantes (Calvaire vers Est)
- Nantes (Pont des 3 continents vers Sud)
- Nantes (Pont Audibert amont vers Nord)
- Nantes (Pont de Pornic vers le Nord)
- Nantes (Pont de Pornic vers le Sud)
- Nantes (Pont W. Brandt vers Malakoff)
- Nantes (Stalingrad vers Ouest)
- Nantes (Bd Malakoff vers Ouest - CV0947)
- Nantes (Bd Malakoff vers Est - CV0948)
- Nantes (Pont des 3 continents vers Nord - CV0977)
- Nantes (Kennedy vers Est - CV0988)
- Nantes (Kennedy vers Ouest - CV0989)
- Nantes (Pont Tabarly vers Sud - CV0725 - Trottoir)
- Nantes (Pont Tabarly vers Sud - CV0980 - Piste)
- Nantes (Pont Tabarly vers Nord - CV0981 - Trottoir)
- Nantes (Rue de Strasbourg vers Sud - CV9998)
- Nantes (Rue de Strasbourg vers Nord - CV9999)
- Nantes (Tremie vers Est - CV0987)

Analyse de la fréquentation cyclable

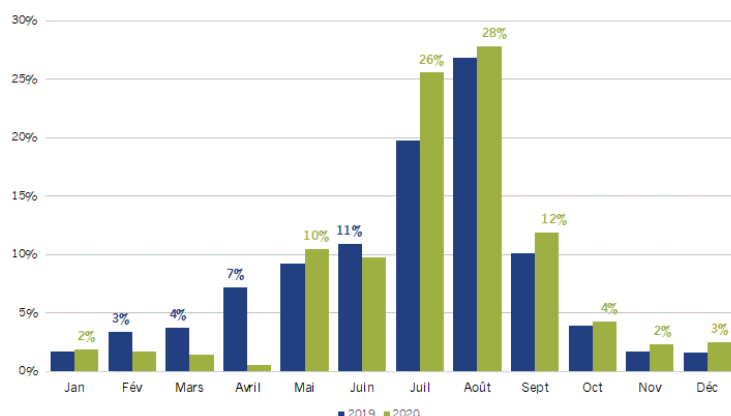
✓ Bilan 2020 : +12 % du nombre de passages de vélos par rapport à 2019

La fréquentation 2020 en Pays de la Loire progresse de 12 % par rapport à 2019, et ce, grâce à une forte progression en juillet (+32 %) et une très belle fin d'année. Ainsi, hors confinements, cela porte le bilan à une hausse de 24 % par rapport à la même période de 2019. En moyenne, la fréquentation atteint 128 passages par jour et par compteur. Elle est plus importante le week-end (159 passages par jour par compteur) que la semaine (115 passages). Elle varie fortement selon la saison. L'été représente habituellement environ 60 % des passages annuels. En 2020, le poids de l'été est renforcé et représente 67 % des passages. La fréquentation moyenne enregistrée en juillet-août est cinq fois plus importante que le reste de l'année (391 passages par jour et par compteur contre 74).



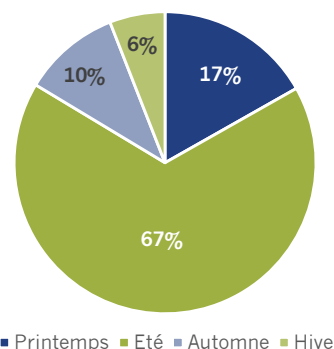
Répartition mensuelle des passages 2019 et 2020

(À échantillon comparable, base 38 compteurs – Pays de la Loire)



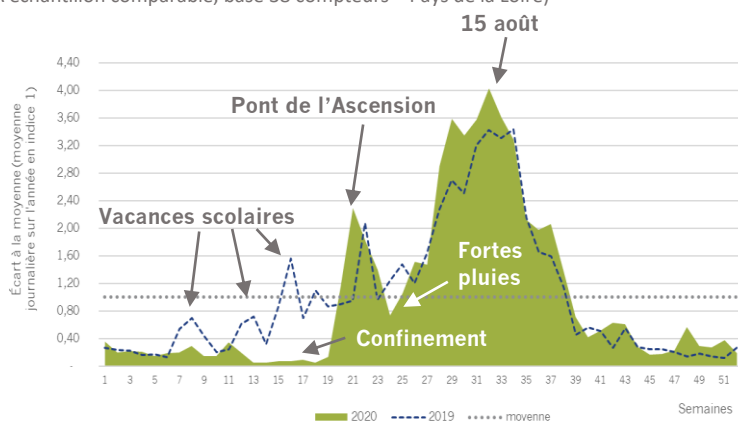
Répartition des passages 2020 par saison

(Base 49 compteurs – Pays de la Loire)



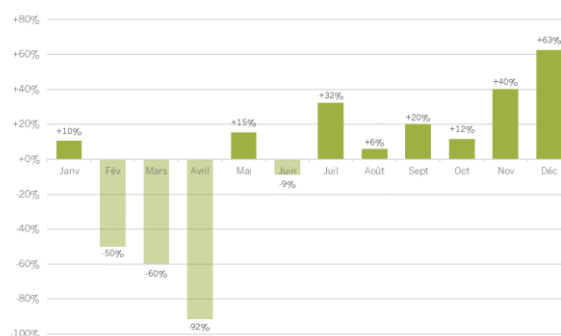
Comparaison de la fréquentation journalière en 2019 et 2020

(À échantillon comparable, base 38 compteurs – Pays de la Loire)



Évolution du nombre de passages mensuels par rapport à 2019

(À échantillon comparable, base 38 compteurs – Pays de la Loire)



2 1 3 Palmarès des compteurs par type de milieu

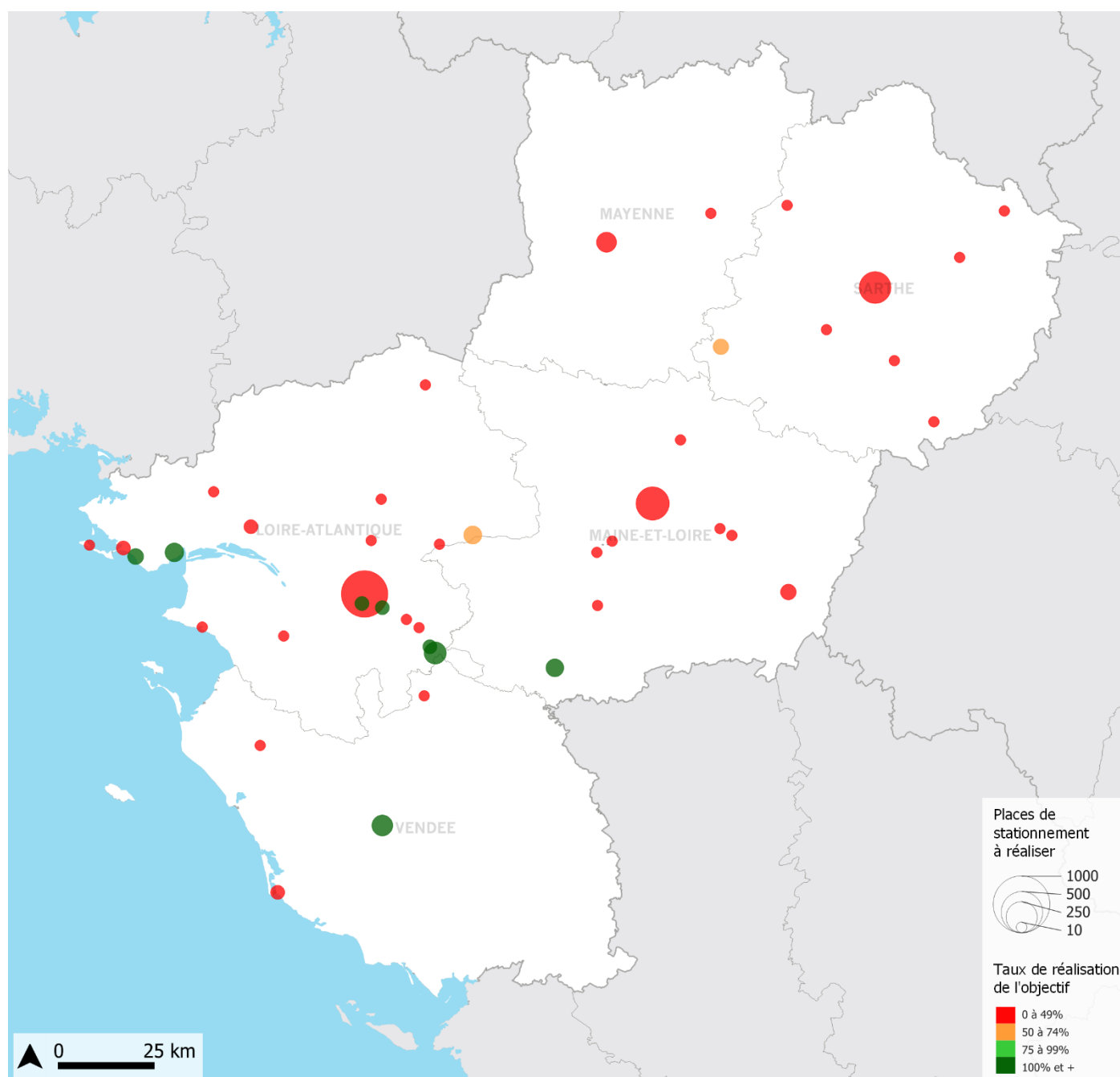
Milieu	Propriétaire	Compteurs	Nb moyen de passages journaliers 2020
Sites urbains	Nantes Métropole	Nantes (Cours des 50 otages Sud)	3 695
	Nantes Métropole	Nantes (Chaussée de la Madeleine)	2 494
	Nantes Métropole	Nantes (Cours des 50 otages Nord)	2 340
Sites périurbains	Angers Métropole	Bouchemaine	444
	CD 85	Saint-Hilaire-de-Riez	377
	Angers Métropole	La Chapelle-sur-Erdre	197
	CC Île de Noirmoutier	Noirmoutier-en-l'Île	746
Sites ruraux	CC Île de Noirmoutier	L'Épine	449
	CD 85	La Guérinière	357

Stationnements vélo sécurisés aux abords des gares

✓ **Bilan 2020 : 605 places de stationnement sécurisé déjà déployées, soit 29 % de l'objectif fixé par la LOM**

En région Pays de la Loire, 43 gares sont soumises à l'obligation d'équipement de stationnements sécurisés pour les vélos dans le cadre du décret d'application introduit par la Loi d'orientation des mobilités (LOM). Au total, 2 052 places de stationnement sécurisé devront être déployées dans ces gares régionales avant le 1^{er} janvier 2024. Selon les données du ministère de la Transition écologique et de la SNCF pour l'année 2020, cet objectif serait atteint à environ 29 % en 2020, avec 605 places de stationnement déjà mises à disposition aux abords des gares du territoire. Ce cap fixé par la LOM constitue néanmoins un seuil minimum : Vélo & Territoires invite les régions à aller encore plus loin pour être au rendez-vous d'une France à vélo 2030.

Nombre de places de stationnements vélo sécurisés à réaliser et taux de réalisation par gare en 2020



Sources : Ministère de la Transition écologique, chargé des Transports - SNCF

	Gares soumises à l'obligation d'équipement	Stationnements sécurisés existants en 2020	Stationnements sécurisés à atteindre avant 2024	Taux de réalisation
NATIONAL	1 133	42 488	90 485	47 %
PAYS DE LA LOIRE	43	605	2 052	29 %
Loire-Atlantique	20	457	1 074	43 %
Maine-et-Loire	9	48	428	11 %
Mayenne	2	0	80	0 %
Sarthe	8	20	350	6 %
Vendée	4	80	120	67 %

À noter :

- 1) Le nombre de places de stationnement sécurisées à atteindre pour chaque territoire correspond aux objectifs minimums fixés par le décret d'application introduit par la LOM, auxquels s'ajoutent les emplacements de stationnement déjà prévus par les collectivités dans leurs différents projets.
- 2) Ne sont recensés dans ces atlas que les stationnements dits « sécurisés », par opposition aux stationnements « libres » (arceaux, lices ou appui vélos). Au sens du décret d'application de la LOM, sont considérés comme sécurisés, les stationnements pour les vélos :
 - Qui comportent des dispositifs fixes permettant de stabiliser et de fixer chaque vélo par le cadre et au moins une roue ;
 - Qui bénéficient d'une surveillance humanisée, d'une vidéo-surveillance ou d'un système de fermeture sécurisée ;
 - Et qui sont situés dans un lieu couvert et éclairé.